

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

*L'an deux mil vingt-quatre, le six février à dix-huit heures, les membres du conseil d'administration du centre communal action sociale de Theix - Noyal, légalement convoqués le mardi 30 janvier 2024, se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Madame Danielle CATREVAUX, vice-présidente*

Etaient présents : Mme Catrevaux, M. Thébaut, M. Néar, Mme Le Floch, Mme Houssaye, Mme Maillot, M. Peuron, M. Crolas, Mme Dalino, Mme Guenego, M. Fordos, Mme Masselot

Absents ayant donné pouvoir :

M. Sébille donne procuration à Mme Catrevaux

Mme Guillaume donne procuration à M. Gilles Fordos

Mme Le Mouel donne procuration à Mme dalino

Mme Pasquier donne procuration à M. Peuron

Absents :

M. Sébille, Mme Guillaume, Mme Le Mouel, Mme Pasquier, M. Valiente

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 12

Absents : 5

Nombre de pouvoirs : 4

Votants : 16

2024-001 - CCAS – Délibération sur la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024

Rapporteur : Madame la vice-présidente

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312-1 stipulant qu'il est fait obligation aux Etablissements publics administratifs des communes de plus de 3500 habitants d'effectuer un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget

Vu le rapport joint,

Considérant qu'aux termes du texte susvisé dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au conseil d'administration sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Sur le rapport de Madame la vice-présidente et sur sa proposition,

*Le conseil d'administration,*

- PREND ACTE, pour le budget du CCAS, de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2024.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix-Noyalo, le 7 février 2024

La vice-présidente

  
Danielle CATREVAUX

